



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du mercredi 12 juillet 2017 à 20 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, David LE GUEN, Nicole MATHONNET, Jérôme FOUVET, Jean-Pierre JACQUIER, Alain AMIEUX

Excusé : Yoann ROTH

Absents : Sylvain ARNAUD, Charley SCEMAMA

Secrétaire de séance : Élodie LEFEBVRE

Est enlevé de l'ordre du jour :

Modification du règlement de copropriétés du bâtiment du Lautaret pour inclure le couloir dans le lot 4. Prix de vente de cette partie

Est rajouté à l'ordre du jour :

demande de subvention à la Région pour l'église

incorporation des parcelles F 1468 et 1469 au domaine public

durée d'amortissement

INCORPORATION DES PARCELLES F 1468 ET 1469 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La commune possède 2 terrains cadastrés F 1468 et 1469 au Lautaret au bord du Jardin Alpin. Ces terrains constituent une partie de la voirie communale.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour incorporer ces parcelles dans le domaine public communal.

DUREE D'AMORTISSEMENT

Budget général :

•28031- frais d'étude : 4 ans

•28033 Frais d'insertion : 5 ans

•28041512- bâtiments et installation : 5 ans (participation aux investissements syndicat mixte)

•281532 - réseaux d'assainissement : 5 ans

•281532 -(réfection collecteur eaux usées place)

Budget Eau :

- 281531- réseaux d'adduction d'eau : 30 ans
(captage, recherche fuite, eau pluviale et eau potable route Romaine)
- 21538 : autres réseaux : 30 ans
- 281532 - réseaux d'assainissement : 50 ans
- 28157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels : 5 ans
- 281757 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels : 5 ans
- 28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers :
 - x poursuite alimentation la bergerie : 10 ans
 - x alimentation la bergerie : 10 ans
 - x borne incendie : 10 ans
 - x réfection réseau bas des Cours : 30 ans
 - x renforcement eau potable et micro centrale : 30 ans
- 28188 - autres : 30 ans (vacation commissaire enquêteur)

Budget camping :

- 28031 - frais d'étude : 5 ans
- 28121 - agencements et aménagements : 5 ans
- 28153 - réseaux divers : 10 ans (aménagement camping, mobilhome)
- 28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
(chauffe eau, électricité Jacob)
- 28183 - Matériel de bureau et matériel informatique : 5 ans (ordinateur Dell)
- 28188 - Autres immobilisations corporelles - 5 ans (achat tracteur tondeuse)

Budget micro centrale :

- *28138 - Autres constructions : Réalisation micro centrale : 30 ans
- x mesures diverses, captage col : 5 ans

Les subventions d'équipement reçues, mises au chapitre 13, s'amortissent sur 15 ans.

EGLISE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LA MAITRISE D'OEUVRE

Une étude pour l'interprétation des désordres de l'église Saint Martin a été réalisée, avec notamment la pose de jauges depuis juin 2016..

Le diagnostic établi nous informe que la nef est stable. A voir dans un an à la fin de la mise sous surveillance pour la stabilité du transept. Le chœur n'est pas stabilisé.

Certains élus pensent que le diagnostic n'est pas complet, que les témoins doivent être mis à une hauteur de 5 mètres.

Le maire propose de lancer un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée pour la mise hors eau et hors air du bâtiment.

7 voix pour et 1 abstention de Michel GONNET car il trouve que l'étude n'est pas assez approfondie.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Madame Pichat architecte des bâtiments de France, avait fait une estimation des travaux pour la mise hors eau hors air de l'église, qui s'élève à 375 120,00€ HT, scénario 1.

Monsieur le maire propose conjointement avec l'association des Amis de l'église Saint Martin de demander une subvention de 40 % à la Région au titre de la chaîne patrimoniale, soit 150 048,00 € HT. Accord du conseil à l'unanimité.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

La commune verse au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, pour l'année 2017, la somme de 134,40 €, soit 40 centimes d'euro par habitants.

Monsieur le maire est autorisé par le conseil à signer la convention avec le département des Hautes-Alpes.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACCESSIBILITE HANDICAPES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments communaux doivent être accessibles aux personnes handicapées. Des diagnostics ont été réalisés par APAVE, pour la mairie et l'agence postale, l'accès à la salle des Jouvencelles, les toilettes publiques, le bar restaurant du café de La Ferme et le gîte auberge le Pas de l'Âne (la mise aux normes étant à la charge du propriétaire et non des locataires). Le montant total HT des travaux de mise en conformité s'élève à 80 610,00 €.

Monsieur le maire propose de demander une subvention à l'État au titre du Soutien à l'investissement Public Local (S.I.P.L), soit un montant de 56 427,00 € HT, correspondant à 70 % des travaux à réaliser. Accord du conseil à l'unanimité.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCB : FINANCEMENT CHAPELLE

Afin de financer un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPIC à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant la volonté manifestée par la communauté du Briançonnais de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, et dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

Monsieur le maire propose au conseil de demander le fond de concours d'intérêt communautaire à la Communauté de Communes du Briançonnais pour les travaux de rénovation de la chapelle des pénitents et ce pour les exercices 2014/2015, 2015/2016, et 2016/2017 à hauteur de 5 100,00 €.

Accord du conseil.

AFFAIRES DIVERSES

Une navette sera mise en place pour aller à La Grave, uniquement pour les personnes sans véhicule le jeudi matin de 9 h 30 à 11 h.

Pour les personnes à mobilité réduite la navette peut les prendre et les ramener devant chez elles. Le signaler en mairie. Les personnes chargées de leurs achats seront également reconduites chez elles.

Pour les autres, rendez-vous sur la place à 9 h 25. Pour le retour rendez-vous au marché, et devant l'office de tourisme .

Sculpture :

La nouvelle sculpture de Monsieur Ducret suscite des commentaires. La localisation est à revoir. Un point sera fait avec Les Enseignes pour ce dossier.

Toilettes au lac du Pontet

Une personne demande l'installation de toilettes au Pontet. Il faut réfléchir à l'activité commerciale du lac du Pontet.

Michel Gonnet a été interpellé par Madame Gelato Émilie qui s'inquiète de la dangerosité du mur de la **ruine qui est prête à tomber** à côté de chez elle au Pied du Col.

Bien sans maître et Schéma directeur de voirie communale

Monsieur le maire demande au conseil de constituer un groupe de travail pour la réalisation d'un schéma directeur de la voirie communale. Ce groupe de travail sera aussi en charge de répertorier les biens sans maître et de lancer l'opération pour les intégrer dans les propriétés de la commune.

Ramassage des cartons

Il est constaté que le container à cartons déborde souvent, alors qu'il est prévu pour le nombre d'habitants.

Il est rappelé que les cartons doivent être pliés et aplatis. Les commerçants et restaurateurs doivent faire l'effort de descendre leurs grosses quantités à la déchetterie.

Bacs devant le cimetière et containers à ordures ménagères

Deux bacs sont à disposition devant le cimetière : un pour les déchets verts, et l'autre pour les pots, plastiques...etc. Il est demandé de placer vos déchets dans le bon bac.

Tout comme dans les bacs à ordures ménagères ou l'on trouve encore des gravats, des cartons, de la ferraille, du verre....

A chaque container, ses déchets !

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 50

Le Maire,

Le secrétaire de séance